

Quarantaine

Légation de France

GENERALSTABS-ABTEILUNG

24 JUL 1913

No. 2033

POLITISCHES DEPART.

+ 21.-JUL.-1913 +

No 278. XXIV e. 17.

Paris, (8^e Arr^t) le 19 Juillet 1913.

bis rue de Marignan

An du Militerdepartement
für genl. Einheitsurlaub
 21. VII. 1913

SCHWEIZERISCHES
 POLITISCHES DEPARTEMENT
 In Vertretung:

Messmer

No. 356/13
3

PRIERE DE RAPPELER
LE NUMERO CI-DESSUS.

SCHWEIZER
 MILITARDEPARTEMENT

21 JUL 1913

101/2.1

Confidentiel.

Monsieur le Président,

En me référant à Votre office du 7 Avril et à ma réponse préalable du 28 Mai, j'ai l'honneur de Vous faire savoir qu'avec l'autorisation verbale de MM. Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, et Klotz, Ministre de l'Intérieur, j'ai eu hier de 6 à 7 h. du soir une conversation avec M. Pujalet, le nouveau directeur de la Sûreté générale; le chef du service des anarchistes, M. Grumbach, s'est joint à nous au cours de l'entretien.

M. Pujalet a déclaré qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans les récits de l'"Action", de la "Patrie" et autres journaux sur les quatre camps de concentration où les étrangers seraient, en cas de mobilisation, relégués dans le Département de l'Orne ou à Douai. Ces journaux sont des adversaires et en partie des adversaires acharnés du Gouvernement; ils n'ont reçu aucune confiance et le fond même est inventé.

Quant à nous dire ce que le Gouvernement français fera, M. Pujalet a ajouté que la chose est trop intimement liée à la mobilisation pour pouvoir donner des informations détaillées à l'insu du Ministère de la Guerre. J'ai alors répondu que j'étais prêt à demander à M. Etienne, Ministre de la Guerre, avec lequel j'ai des relations trentenaires, de pouvoir en conférer avec le fonctionnaire qu'il indiquerait ou qu'il délèguerait pour en conférer en présence de M. Pujalet. Celui-ci a répliqué que cela ne servirait à rien,

Voushlan

Au Département Politique fédéral,
B e r n e



car la Guerre renverrait à la Sûreté.- En réalité donc, M. Pujalet ne veut rien dire, peut-être parce qu'il n'a pas grand chose à dire.

J'ai tourné la conversation plus spécialement sur les anarchistes. M. Pujalet a dit qu'on expulserait tous les étrangers anarchistes ou suspects d'anarchisme, et qu'il pourrait y avoir lieu de reprendre la conversation sur ce point spécial, en ce sens que la police française pourrait nous prévenir confidentiellement des noms, ainsi que des lieux et dates de l'arrivée à la frontière suisse d'anarchistes qui seraient expulsés chez nous soit sur leur demande soit parce qu'ils seraient de nationalité suisse. J'ai remercié du cadeau en demandant si, en sens inverse, nous pourrions lui envoyer les anarchistes étrangers résidant chez nous. M. Grumbach est alors intervenu en disant qu'il refoulerait tous ceux qui ne sont pas Français, puis, se reprenant, que c'était le droit commun de procéder de la sorte sauf à causer et à voir s'il n'y a pas des tempéraments à étudier; en cas de craintes de guerre italo-suisse par exemple, la Suisse peut avoir un grand intérêt à expédier aussi loin que possible les Italiens suspects et la France peut avoir intérêt à ce qu'ils soient aussi éloignés que possible du théâtre d'hostilités qui seraient à redouter à la même époque entre la France et l'Italie; dans ce cas, on pourrait peut être envisager la réception de ces éléments dangereux italiens ou allemands par exemple, pour les éloigner de la frontière franco-suisse.

Tout cela me paraît être du bavardage dans le vide et j'ai l'impression qu'ici, on compte simplement expulser tout ce qu'on pourra expulser d'anarchistes, en les gardant peut-être sous clef sous surveillance de police pendant la mobilisation sous prétexte de les conduire à la frontière de leur pays ou d'un pays tiers.- Nous aurons donc à surveiller

nos propres anarchistes et ceux que les autres chercheront à faire passer chez nous. - A ce point de vue, un accord pour connaître de part et d'autre le lieu et l'heure de l'expulsion peut être étudié de plus près.

Quant aux étrangers en général, c'est-à-dire non anarchistes ni suspects, le décousu de la conversation m'a aussi donné l'impression qu'à la Sûreté générale, on n'avait pas de plan combiné d'avance ou différant sensiblement de ce qui a été fait en 1870. - J'ai l'impression que, dans les places fortes ou camps retranchés (Paris, Besançon etc.), on tâchera de faire partir autant d'étrangers qu'on pourra en tant que bouches inutiles, en les expulsant au besoin. Il m'a paru qu'on n'avait d'ailleurs pas de plan arrêté, car M. Pujalet m'a demandé si, pour nos Suisses des départements de l'Est, nous ne pourrions pas les faire rentrer chez eux par la voie d'Alsace, ce qui a provoqué les sourires discrets de M. Grumbach. Il m'a paru aussi qu'on n'était pas décidé à brusquer les choses, et qu'on accepterait certainement, si nous savons le demander à temps, de ne pas publier dès le début un arrêté d'expulsion des bouches inutiles, afin de donner le temps matériel nécessaire aux rapatriements, en sorte que l'arrêté d'expulsion interviendrait seulement pour déblayer les restes. - Il m'a paru aussi qu'on désirait ici l'organisation de trains spéciaux emmenant nos Suisses à nos frais plutôt que les rapatriements individuels encombrant les trains ordinaires. - Il m'a paru enfin qu'on n'a pas songé un instant ici à prendre des mesures pour recevoir les Français habitant la Suisse que nous prions de rentrer chez eux dans le cas inverse, mais M. Pujalet a semblé comprendre que la question était encore plus grave pour la

Suisse avec un étranger sur 9 habitants que pour la France avec un étranger sur 35 habitants.

En résumé, nous sommes convenus de nous revoir un jour ou l'autre, et je me réserve de Vous entretenir de cette affaire lorsque j'aurai l'honneur de Vous voir cet été pendant mes vacances (si les Balkaniques me laissent des vacances). Je n'attends pas grand chose de nouvelles conversations, sauf certaines précisions quant aux anarchistes.

Agréez, Monsieur le ~~Commissaire~~ Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse:

Lardy

An die Gen. Abt zur Kommunikation und Ver-
nehmung

24. 7. 13.

Münch

Beauftragter für die Kommunikation und Vernehmung

DER CHEF
DER GENERALSTABSABTEILUNG
des Schweiz. Militärdepartements:

Langenfeld 27. VII. 13

Sprecher